



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Canada

Question au Gouvernement n° 4278

Texte de la question

TRAITÉ DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LE CANADA

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Thierry Benoit. Monsieur le Premier ministre, je souhaite vous interroger, au nom du groupe UDI, sur le CETA, traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada qui sera signé la semaine prochaine à Bruxelles. Malheureusement, de nombreuses réserves demeurent sur ce texte, sur la méthode employée et, surtout, sur l'ordre des priorités.

Sur le fond, le porte-parole du Gouvernement répète que ce texte offre des garanties. Pourtant, ce traité risque de déstabiliser de nombreuses filières agricoles en multipliant par dix les importations de viande bovine en Europe. Nos normes sociales et environnementales pourraient aussi être bradées par le CETA, lequel serait, de l'aveu même de Nicolas Hulot, incompatible avec l'accord de Paris sur le climat.

M. Marc Dolez. Excellent !

M. Christian Jacob. Si c'est Hulot qui le dit, alors c'est vrai !

M. Thierry Benoit. Sur le calendrier, nous avons une nouvelle fois sacrifié l'essentiel à l'accessoire. Le Gouvernement français comme la Commission européenne se sont trompés de priorités. La priorité, c'était l'achèvement du marché unique ; c'était l'harmonisation des normes, non pas avec des pays tiers mais ici, en Europe, et surtout maintenant. La priorité, c'était la réforme de la PAC en dotant enfin l'Europe d'un mécanisme de sécurisation des marges et des revenus agricoles. La priorité, ce n'était pas de signer un nouveau traité international mais de consolider l'Union européenne pour affronter la compétition mondiale. Sur tous ces dossiers, la France reste encore bien inaudible et inefficace – je le regrette.

Enfin, concernant la méthode, l'opacité demeure. J'interroge donc le Gouvernement : estimez-vous que le CETA était la priorité ? Trouvez-vous légitime que cet accord entre en vigueur dès 2017, avant même sa ratification par les parlements nationaux ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)*

Mme Isabelle Attard, Mme Danielle Auroi et Mme Michèle Bonneton. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

M. Matthias Fekl, *secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français*

de l'étranger. Monsieur le député, nous entendons parfaitement les inquiétudes qui s'expriment dans nos campagnes. Je suis moi-même élu d'un département, le Lot-et-Garonne, qui compte plus de soixante-dix productions agricoles différentes, et nous savons les difficultés que rencontrent les agriculteurs.

Mais nous savons aussi que notre agriculture, dans bien des domaines, est exportatrice et a besoin d'une politique commerciale lui permettant de conquérir de nouveaux marchés. Nombre de filières nous demandent d'ailleurs d'obtenir l'ouverture de certains marchés, à condition bien sûr que les accords soient bien négociés. La « diplomatie des terroirs » que nous menons dans le cadre de la diplomatie économique est précisément destinée à ce que l'agriculture et l'agroalimentaire – il s'agit, n'en déplaise à certains, du deuxième excédent commercial français – continuent à exister dans le monde et à travailler.

Ainsi, lorsque les accords sont mauvais, nous les dénonçons, mais nous ne sommes pas favorables à la position selon laquelle la France dirait non à tout sans examiner le fond. Lorsque les accords sont mauvais, nous disons non, mais lorsqu'ils sont globalement positifs, nous disons oui.

Mme Sophie Errante. Très bien !

M. Matthias Fekl, secrétaire d'État. Des progrès ont été obtenus. La France a demandé, et je m'y étais engagé devant vous, que les parlements nationaux aient le dernier mot : c'est aujourd'hui garanti. Même l'application provisoire de tout ce qui relève du niveau européen serait remise en cause si vous, mesdames et messieurs les députés, décidiez de dire non.

En ce qui concerne l'agriculture, l'accord reconnaît quarante-deux indications géographiques françaises ; en outre, le mécanisme de l'article 20.22 permet d'ajouter des indications géographiques si l'on constate des problèmes.

S'agissant des quotas globaux, il est vrai que le degré de quotas octroyés est élevé mais nous sommes attentifs, au sein de l'Union européenne, à ce que les quotas globaux, négociation par négociation, ne dépassent pas un certain seuil. Il faudra d'ailleurs les revoir du fait du Brexit, afin de prendre en compte la nouvelle situation dans laquelle se trouve l'Europe agricole après la sortie du Royaume-Uni. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4278

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 octobre 2016](#)